

DOCUMENT EXPLICATIF

Projet de règlement n° XX/ 2023 modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170)

Explication du projet de règlement.

| |
|--|
| DISPOSITION 1 Des Carrefours De Chavigny De Saint-Louis-de-France |
|--|

Territoire visé

Les secteurs correspondants à des « milieux construits existants » de la carte des secteurs de niveau sonore élevé.

Les secteurs touchés se situent approximativement :

- À l'est du boulevard Saint-Jean, au nord de l'autoroute 40;
- De part et d'autre de l'autoroute 55 à proximité du pont Laviolette;
- De part et d'autre du boulevard Thibeau, entre le périmètre d'urbanisation et la zone agricole.

Objets

- La carte 22 du Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) est remplacée de manière à modifier les secteurs correspondants à des « milieux construits existants » de la carte des secteurs de niveau sonore élevé.

Trois-Rivières, ce 4 juillet 2023